

INSTITUTION

# Commission permanente : le Département confirme son rôle en faveur de l'attractivité du territoire

La Commission permanente du Conseil départemental de la Dordogne s'est réunie le lundi 11 avril. 53 dossiers étaient inscrits à l'ordre du jour, parmi lesquels des dossiers d'aides à l'investissement et au développement économique, ainsi que des aides au monde associatif, culturel et sportif, autant de vecteurs essentiels pour mailler et animer l'ensemble du territoire.

*Publié le 14 avril 2022*

## Economie

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement économique et de promotion de son territoire, le Département a été sollicité par deux entreprises du secteur de l'agroalimentaire et par deux entreprises du secteur du bois, pour les accompagner dans la réalisation d'investissements matériels, pour un montant total de 34.224,91 €.

L'un de ces dossiers concerne la SASU Merle et Fils à La Coquille. Cette entreprise familiale, a été créé en 1926. Elle est spécialisée dans l'exploitation forestière, le sciage, la transformation et la vente de bois.

Sa clientèle, qui se situe principalement sur la moitié ouest de la France, est composée d'industriels, d'artisans, de particuliers et de négociants. En 2011, l'activité s'est diversifiée auprès des paysagistes, ce qui a permis de commercialiser de nouveaux produits tels que les clôtures, les bancs prêts à installer.

L'approvisionnement s'effectue auprès d'exploitants forestiers, dans un rayon de 150 kilomètres autour du site de production et à partir d'achats de bois sur pied.

Aujourd'hui, pour conquérir de nouveaux marchés, l'entreprise envisage d'installer un centre d'usinage numérique qui lui permettra de réaliser des opérations d'une grande précision et de haute qualité telles que des gravures ou des mortaises.

Le Département a été sollicité à hauteur de 16.975 €, pour la réalisation de cet investissement.

## Aides à l'agriculture

https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/commission-permanente-le-departement-de-la-dordogne-confirme-son-role-en-faveur-de-lattractivite-du-territoire-22332020?

A ces aides aux entreprises et aux structures de soutien à l'économie et à l'emploi, s'ajoute un soutien aux investissements dans les exploitations agricoles.

La commission permanente a décidé d'attribuer une enveloppe de 543.898 € pour un total de 152 dossiers, dont 135 au titre du soutien à une agriculture durable et 17 projets de promotion et d'organisation de circuits courts.

## Social

Au titre de sa politique départementale d'insertion, le Département apporte son soutien aux actions d'insertion au profit des allocataires du RSA.

Dans ce cadre, la commission permanente a décidé d'attribuer une enveloppe de 74.745 € pour 2022 à l'association « La main forte » qui accompagne chaque année 50 personnes, au titre de son Chantier atelier d'insertion (ACI).

De même, au titre de son accompagnement à la création, au développement ou à l'arrêt d'activités artistiques qui concerne une cinquantaine de personnes, cette même association s'est vue allouer la somme de 87.816 €.

## Sport

La Dordogne compte plus de 88.000 licenciés sportifs et 1.200 associations. Une preuve que le département dispose d'une véritable culture sportive. C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental a souhaité apporter son soutien aux partenaires associatifs dans l'exercice de leurs missions d'éducation, d'animation, de santé, de promotion mais aussi de performances sportives.

Dans ce cadre, la commission permanente a décidé d'attribuer au monde sportif des subventions à hauteur de 192.620 €. Cette enveloppe se répartit comme suit : - 98.000 € pour 4 clubs de niveau national ;

- 4.142,50 € pour 2 sections multi-sports ;

- 51.277,50 € pour 43 autres clubs sportifs ;

- 39.200 € pour accompagner 14 manifestations sportives.

Cette enveloppe de 192.620 € s'additionne à celle de 653.492,50 € votée par la commission permanente du 21 mars, ce qui porte l'effort du Département en faveur du monde sportif à 846.112,50 €.

## Tourisme

La commission permanente a validé le programme de création d'une rivière nature d'eau vive à Bergerac, dont l'opération avait été votée par le Conseil départemental le 28 avril 2021.

L'opération, qui sera exemplaire sur le plan environnemental, est évaluée à 14.400.000 € HT. 12.000.000 € HT de travaux sont prévus et pourraient être conduits en trois tranchés opérationnelles : le parcours d'eau vive proprement dit et ses équipements hydrauliques (6.960.000 € HT), les bâtiments d'exploitation (2.660.000 € HT), les infrastructures et aménagements paysagers (2.380.000 € HT).

https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/commission-permanente-le-departement-de-la-dordogne-confirme-son-role-en-faveur-de-lattractivite-du-territoire-22332020?

## Culture

Dans le cadre du soutien du Département aux associations qui, par leurs actions, participent à l'attractivité et au développement culturel du Département, la commission permanente a décidé d'accorder une enveloppe de 192.300 € : 174.300 € au profit de 20 associations et 18.000 € pour accompagner l'organisation de 4 manifestations.

Cette enveloppe de 192.300 € s'additionne à celle de 175.500 € votée par la commission permanente du 21 mars, ce qui porte l'effort du Département en faveur du monde culturel à 367.800 €.

## Environnement

Depuis de nombreuses années, le Département est engagé dans une démarche de promotion de la filière bois-énergie dont il est aujourd'hui l'un des principaux utilisateurs.

Cela l'a conduit à mettre en place des chaufferies-bois dans de nombreux sites départementaux. C'est dans ce cadre que la commission permanente a validé la construction d'une chaufferie-bois au Collège La Boétie à Sarlat-la-Canéda, en remplacement de celle actuellement alimentée au gaz.

Des études menées en amont indiquent que la mise en service de cette chaufferie-bois aura des vertus économiques, environnementales et sur l'économie locale à travers une maîtrise des charges d'exploitation et de la fourniture en énergie, l'évitement du rejet de 192 tonnes par an de C02, et le soutient à la filière bois à hauteur de 35.000 € par an.

Le permis de construire devrait être déposé durant l'été 2022. La réception du chantier est prévue pour octobre 2023 au plus tôt. Le montant d'objectif prévisionnel de cette opération est de 780.000 € TTC.

## Energies renouvelables

La volonté de promouvoir l'excellence environnementale se traduit également à travers la promotion des énergies renouvelables et la mise en place d'installations photovoltaïques sur l'ensemble du territoire.

Le prochain projet sera l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du Dojo départemental à Coulounieix-Chamiers. Ce projet d'autoconsommation collective permettra d'alimenter le dojo, mais également la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM), voire le Collège Jean Moulin, et des bornes de recharge de véhicules électriques. Cette nouvelle installation devrait permettre d'économiser 40% de consommation électrique par an (15.000 €), d'empêcher la production de 2kg de déchets nucléaires par an et de réduire les émissions de CO2 de 45 tonnes par an.

Le permis de construire devrait être déposé pendant l'été 2022 avec une réception du chantier prévue pour juin 2023. L'opération, approuvée par la commission permanente, devrait s'élever à 280.000 € HT.